

Le 17/06/20

Information à l'attention des parents des écoles du territoire du Pays des Achards

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République et le Ministre de l'Education Nationale ont annoncé qu'ils souhaitent un retour à la normale de tous les élèves à l'école et que « la restauration dans les lieux habituels doit désormais être privilégiée ».

Concernant ce point, nous avons annoncé, le 19 mai dernier, que les restaurants scolaires seraient fermés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Néanmoins, les mesures sanitaires étant allégées, et la quasi-totalité des enfants reprenant le chemin de l'école, nous avons fait le choix de **rouvrir les restaurants scolaires à compter du lundi 22 juin**.

Compte tenu des délais, les réservations sur le portail famille ne sont pas possibles pour la semaine du 22 au 26 juin 2020 mais le seront pour la semaine du 29 juin au 3 juillet.

Ainsi, pour cette première semaine, il ne sera pas nécessaire de réserver les repas. Les restaurants scolaires vont prévoir un nombre de repas en se basant sur les enfants qui déjeunent de manière permanente et à cela sera ajouté un nombre d'occasionnels. Néanmoins, si vous ne souhaitez pas que vos enfants déjeunent au restaurant, merci de le prévenir. Aucune carence ne sera appliquée.

Pour la seconde semaine, vous devez réserver les repas de vos enfants comme habituellement (sauf si ce n'est pas déjà fait).

Comme au mois de mars, les **repas seront facturés en fonction des repas consommés par vos enfants** (soit 3,75 € pour les « réguliers » et 4,10 euros pour les « occasionnels »).

Concernant les mesures sanitaires, l'Education Nationale indique que « les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre élèves ». Il est également « recommandé de faire déjeuner les groupes classes ensemble ». Sachez que chaque restaurant scolaire va faire son maximum et prévoir un réaménagement pour répondre du mieux possible à ces directives.

L'ouverture des restaurants scolaires nous oblige à **mettre fin au dispositif 2S2C** mis en place à partir du 4 juin, permettant d'accueillir les enfants qui ne peuvent pas être accueillis en classe. En effet, près de 50 personnes sont mobilisées sur ce temps et une partie doit être réaffectée au sein des restaurants scolaires ainsi qu'à la préparation de l'été.

Concernant les accueils de loisirs et périscolaires, à partir du 22 juin, **les repas et goûters seront de nouveau fournis par les structures.**

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Président,



Patrice PAGEAUD.